

Bulletin du 4 avril 2024

Les nouveautés par rapport au bulletin du 28 mars sont indiquées en rouge.

RESUME

Culture	Organisme/soin	P	I	Intervention
Céréales	Fumure azotée			Apport selon avance de végétation
	Adventices présentes			Lutte chimique contre vivaces
	Régulateur			Application d'un régulateur selon la météo
Betteraves	Adventices			Intervention en fonction de la stratégie
Pommes de terre	Adventices			Interventions en prélevée possible
Colza	Méligèthes			Dès la floraison les méligèthes pollinisent
Tournesol	Corneilles			Mesures de protection dès la levée
Lupin	Adventices			Herbicide de prélevée
Herbages	Lutte rumex			Selon conditions météo
	Météo des prés			

P=Présence (■=aucun ; ■=faible ; ■=fréquent) I=Intervention (■=peu de cas ; ■=à surveiller/à prévoir ; ■=suivi impératif).

L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité du signataire. N'utiliser que des produits de traitement des plantes homologués, des liens plus précis se trouvent sur [notre site](#). Utilisez le produit phytosanitaire avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le détail des exigences d'utilisation des produits est résumé dans un [fichier Excel](#) et les **fiches techniques AGRIDEA**.

Réduction de la dérive et du ruissellement ([document résumé](#))

A) Exigences PER (sans sanctions en 2024)

- 1 point de réduction de la dérive lors de toute application
- 1 point de réductions du ruissellement en bordure de route drainée située en bas d'une parcelle ([pente > 2%](#) ; en orange sur la carte). Route drainée = l'eau n'est pas évacuée dans une parcelle voisine.

B) Exigences liées à l'homologation des produits (variable selon les produits)

- **Ruissellement** 2/3/4 pts au-dessus d'une [eau de surface](#) ([pente > 2%](#) ; en orange sur la carte) si la parcelle est située à moins de 100 m. Selon besoin, il est possible de cumuler plusieurs mesures de réduction du ruissellement proposées. **Inclure toutes les surfaces situées entre la culture et l'eau dans la réflexion**
- **Zone non traitée** 20/50/100 m le long d'une [eau de surface](#) si la parcelle est située à moins de 100 m. Il est possible de cumuler plusieurs mesures de réduction de la dérive (buses injection d'air). Exemple : ZNT 100 m nécessite 3 points
- **Zone non traitée** 3/6/20/50 m à proximité d'un [biotope](#) si la parcelle est située à moins de 50 m. Cumuler plusieurs mesures de réduction de la dérive (buses injection d'air). Exemple : ZNT 20 m nécessite 2 points si une bande herbeuse de 3 m est aménagée. Seuls les biotopes mentionnés sur la carte sont concernés, les SPB ou autres surfaces ne nécessitent pas de mesure de dérive supplémentaire en fonction des produits.



Les produits concernés sont mentionnés dans le [fichier Excel](#) en ligne, en fin de ce bulletin ou dans les fiches techniques Agridea ([FT 18.5.4-8](#)). Pour les produits contenant ces substances, les bandes herbeuses en bordure des eaux de surface devront être plus larges ou le ruissellement réduit par exemple par une réduction du travail du sol ou une bande herbeuse dans les zones de ruissellement.

CEREALES

Stade: redressement à 3 nœuds

Fumure

Le 2^{ème} apport d'azote de 60 à 80 kg/ha a généralement été apporté. Le 3^{ème} apport joue un rôle important sur le rendement et la qualité du grain. Il sera apporté avant le gonflement de la tige. Un apport retardé permet d'influencer légèrement la teneur en protéine du blé mais lors de période de sécheresse, son absorption peut être retardée voir réduite. La pluviométrie importante de cet hiver a lessivé le soufre (FT 19.21), il est donc important de planifier un apport de 10 à 20 kg/ha de sulfate.

BIO

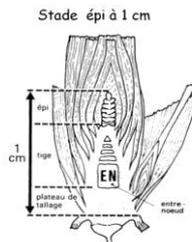
Les apports d'engrais de ferme ou du commerce ont généralement été réalisés. Respecter les conditions d'application ([outil en ligne](#)).

Désherbage de printemps: (FT 2.3.9, 2.3.12)

Sur les parcelles avec un bon développement, une intervention spécifique contre les vivaces (chardon, rumex, ...) est maintenant possible.

Régulateurs de croissance (FT 2.4.1)

Le CCC s'applique au stade épi 1 cm. Il est généralement miscible avec les herbicides (voir FT 2.3.9). L'application de certaines sulfonyleurées, de FLUROXYPYR et d'hormones nécessitent une réduction de 20 à 50% des doses. Le CCC est peu sensible au gel après l'application, mais il nécessite tout de même un temps poussant pour avoir une pleine efficacité.



Les produits à base de TRINEXAPAC seul (ex. Moddus) peuvent être appliqués jusqu'à CD 37, le Prodax pourra être utilisé jusqu'au stade gonflement (FT 2.4.5) Appliquer par température douce > 7-10°C. Les produits à base d'ETHEPHON s'utiliseront dès l'apparition de la dernière feuille. L'ensoleillement au moment du traitement ainsi que les températures des jours qui suivent et précédent l'application sont plus importantes que le choix du stade de la céréale. Seul Prodax peut être mélangé avec certains herbicides. Respecter les restrictions de mélange avec les fongicides. Attendre 5 jours entre l'application d'un régulateur à base de TRINEXAPAC et d'un herbicide (14 jours pour l'ETHEPHON). Laisser un témoin non traité permet d'évaluer l'agressivité du produit et son effet régulateur.

Maladies foliaires de l'orge (FT 2.5.3)

Dans les parcelles d'orge touchées par la jaunisse nanisante les ronds jaunes se sont certaines fois réduits, la vigueur de la végétation ayant permis de limiter la perte de plantes. Les premières taches de [rhynchosporiose](#), d'[helminthosporiose](#) et d'[oïdium](#) sont observées dans le [réseau d'observation](#). Dans une stratégie à une seule application de fongicide, ce qui est généralement la plus rentable chez nous, attendre que la dernière feuille soit complètement

Seuil orge	% atteint
oïdium	25-50 feuilles F1-3
helminthosporiose et rhynchosporiose	15-25 feuilles F1-3
rouille naine	30 feuilles F1-3
grillures	1ers symptômes

développée. Dans une stratégie à 2 fongicides, le premier traitement se fait au stade 1 à 2 nœuds. Les produits contenant du PROTHIOCONAZOLE possèdent une certaine efficacité contre les grillures. Laisser un témoin non traité pour évaluer l'efficacité des interventions.

Piétin-verse et maladies du blé (FT 2.5.3)

Quelques présences de piétin verse sont constatées (variété Cadlimo) dans le [réseau d'observation](#). La présence de [piétin](#) dans la parcelle est évaluée (FT 2.5.11) par l'observation de 40 tiges au stade 1 nœud (ne pas confondre avec le rhizoctone). Intervenir au stade 1 nœud avec un fongicide si le seuil est dépassé (6 à 8 tiges sur 40). Contrôler également la présence de [rouille jaune](#) en particulier sur les [variétés](#) sensibles. La [septoriose](#) a légèrement progressé par les [éclaboussures](#) dues aux précipitations. Les taches sur les feuilles supérieures apparaîtront prochainement. Les cultures présentent beaucoup de taches physiologiques qui ne doivent pas être confondues avec les maladies (pas de points noirs au centre des taches). Si le seuil est dépassé, choisir dans la FT 2.5.15 un fongicide adapté,

Seuil blé	% atteint
piétin verse	15-20 tiges
oïdium	25-50 feuilles F1-3
rouille brune	10 feuilles F1-3
rouille jaune	3-5 feuilles F1-3
septoriose	20 feuilles F4

l'intervention au stade dernière feuille étalée est celle qui apportera le plus de gain de rendement. Différents produits qui peuvent parfois influencer l'impact des maladies (oïdium, septoriose) sont proposés ([voir liste](#)). La plupart ne sont pas des produits phytosanitaires et sont également utilisables dans le programme sans PPh (Extensio).

Laisser un **passage non traité** pour évaluer l'efficacité des interventions. Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau [superficielle](#) ou [souterraine](#).

Ravageurs

Les œufs de [criocères](#) sont souvent lavés par les précipitations. Il faut surveiller les criocères (larves brunes) entre l'apparition de la dernière feuille et la floraison. Si le seuil de 2 larves/ tige est dépassé, on pourra traiter le soir avec Audienz (ajouter un mouillant ; pas sur orge et avoine). Gazelle 120 FL est soumis à [autorisation](#) en toutes régions.

Les [chlorops](#) (œufs blancs de 2 mm de long) peuvent provoquer des dégâts principalement sur les **céréales de printemps**. La lutte contre le chlorops se fera avec les insecticides mentionnés sur la FT 2.6.3 jusqu'au stade sortie de la dernière feuille si 20% des talles présentent des œufs ([autorisation](#) SPP nécessaire).

BETTERAVES

Le semis des betteraves est possible lorsque le sol est ressuyé (test à la bêche).

	Temp. du sol
Arnex	9.4° C
Changins	10.2° C
Grange-Verney	9.3° C
La Chaux	9.2° C
Marchissy	7.9° C

Le **semis sous litière** (FT 3.2.5) permet de limiter le risque d'érosion et compte comme point de réduction du ruissellement mais nécessite une surveillance accrue concernant les limaces ou autres ravageurs du

sol. Afin de soutenir la croissance, un apport d'azote au semis peut se justifier lors d'un semis sous litière.

Dans les parcelles sujettes aux **nématodes du collet** le semis se fera dans des conditions poussantes afin de garantir une levée rapide. Eviter le semis dans des parcelles qui contiennent du **souchet comestible**.

Le **désherbage sur la ligne** uniquement est possible au semis sans autorisation préalable. Cela permet de réduire l'utilisation des herbicides et de sarcler sur le rang ([FT 3.3.3-6](#)).



La pose de sacs recouvrant des granulés antilimaces permet le suivi des **limaces** dès le semis. Un contrôle régulier est important.

Désherbage

Le désherbage standard débutera lors que les premières adventices seront levées ([FT 3.3.3-6](#)).

Sur les parcelles les plus précoces, la première intervention d'herbicide ciblera les colza ou chénopodes. Les précipitations améliorent l'efficacité des herbicides racinaires. Il est en revanche trop tôt pour intervenir avec Conviso One.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau **superficielle** ou **souterraine**.

L'OSAV vient de communiquer que l'utilisation des produits à base de triflurosulfuron (Début ou Début DuoActive) sera interdite au 1er avril 2025. Il est donc essentiel de ne pas garder ces produits en stock.

Insectes

Un réseau d'observation sera mis en place afin suivre l'arrivée des **puçerons** vecteurs des jaunisses et des **charançons**. La stratégie de protection sera précisée ultérieurement. Les produits à base de FLONICAMIDE (Tepeki) et de SPIROTETRAMATE (Movento SC) ne sont pas soumis à autorisation en PER.

POMMES DE TERRE

Il est important de planter les pommes de terre dans un sol ressuyé, c'est particulièrement valable cette année. Le **paillage** sur la butte (même partiel) comme la création de diguettes permettent de limiter le risque de ruissellement en réduisant la vitesse d'écoulement des précipitations ([FT 4.19.4](#)). Certains fongicides ou herbicides nécessitent une protection accrue contre le ruissellement (FLUAZINAM), dépassant la bande herbeuse de 6 m. Il est important d'intégrer ces contraintes à la plantation.

Désherbage ([FT 4.33](#))

Le **désherbage mécanique** ([FT 4.31](#)) est possible sur des parcelles sans vivaces et avec une pression faible de gailllets.

En PER, le désherbage chimique peut s'appliquer en pré-levée ou en post-levée. La [FT 4.33](#) donne les stratégies d'application des herbicides à base de METRIBUZINE en fonction de la sensibilité des variétés (lorsqu'elle est connue).

Très sensible	Annabelle, Jazzy, Venezia, Laura, Innovator
Sensible	Agata, Lady Christl, Queen Anne, Jelly, Kiebitz, Lady Rosetta, Pirol
Peu sensible	Celtiane, Charlotte, Ditta, Victoria,

	Agria, Ivory Russet, Markies, Lady Claire, Verdi
Non sensible	Amadine, Erika, Désirée, Fontane

Avant de traiter, laisser les buttes se raffermir au moins 2 jours après le dernier buttage. Une répétition du buttage permet également une lutte mécanique contre les adventices.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau **superficielle** ou **souterraine**.

L'OSAV a communiqué que l'utilisation des produits à base de métirame (Aviso, Metiram WG, Polyram DF) sera interdite au 1er juillet 2025. Ces produits sont donc utilisables pour cette saison et la suivante.

MAÏS

Chrysomèle de racines

Sur tout le territoire cantonal, il est interdit de cultiver du maïs en 2024 sur toutes les parcelles sur lesquelles du maïs a été cultivé en 2023 (culture principale ou seconde culture). L'objectif de la mesure vise à éradiquer la **chrysomèle** des racines du maïs.

Pyrale du maïs

Les trichogrammes sont à commander avant le 31 mars chez Andermatt Biocontrol et jusqu'au 20 avril chez **Omya** ou **Agroline**.

BIO

Des faux-semis avant la mise en place du maïs permettent de détruire les plantules et ainsi limiter les levées d'adventices dans les cultures.

Corneilles et corbeaux

L'utilisation de semences traitées au Korit 420 FS est encore possible pour cette année. Pour la première fois, un produit naturel à base de poivre a été homologué par l'OSAV jusqu'au 31 août 2024. Le Black Pepper Oleoresin (BPO) commercialisé sous le nom d'Ibisio peut être traité sur les semences de maïs. A notre connaissance, les variétés de maïs suivantes devraient être proposées avec ce traitement :

Maïs ensilage précoce	DKC3218
Maïs ensilage et grain	DKC3434, DKC3400, DKC3888, DKC3939, DKC4598

Un semis profond (~4 cm) permet de limiter le prélèvement de graines. Il est essentiel d'enfouir les grains de maïs à la surface afin d'éviter d'attirer les corneilles. Il existe de nombreux moyens pour effrayer les corneilles, **mais il faut modifier le dispositif tous les 3 à 4 jours**. Alternier les méthodes : ballons à hélium, corneille morte posée dans une caisse, bandes à oiseaux, plumes plantées dans le sol, etc.

Diverses expériences montrent qu'une présence de végétation au moment du semis pourrait diminuer l'attractivité de la culture.



Désherbage (FT 5.3.3-4)

La culture de maïs se prête bien au sarclage dès le stade 3 feuilles de la culture. Auparavant, un passage de herse étrille est possible avant la germination du maïs (voir FT 5.3.1-2).

Le désherbage chimique de **prélevée** n'est pas autorisé en PER, sauf pour les traitements en bande.

Lutte contre le souchet dans le maïs (FT 20.46)

La culture de maïs est bien indiquée pour lutter contre le **souchet comestible** (FT FT 5.3.7-9).

Après un faux-semis, appliquer un produit contenant du S-METOLACHLORE (**dernière année d'utilisation**) en pré-semis et incorporer à 10-15cm de profondeur ; une **autorisation** est nécessaire en PER.

COLZA

Stade: boutons floraux latéraux (CD 57) à pleine floraison (CD 65)

Sclérotiniose (FT 6.5.1)

Dans les régions précoces, l'application avant fleur d'un fongicide contre la **sclérotiniose** est envisageable, les variétés actuelles sont cependant peu sensibles à cette maladie. Certains fongicides (FT 6.5.3) sont miscibles avec une application d'insecticide dès le stade boutons dégagés (CD 57), **les autres seront appliqués à la chute des premiers pétales**. Une période sèche à la floraison diminue le risque d'infection, vu que les pétales tombent directement au sol.

Insectes de printemps (FT 6.6.7 et 6.6.9)

Le vol massif de **méligèthes** a été calmé par la météo plus fraîche des derniers jours (**réseau d'observation**).

Dès la floraison, les méligèthes participent à la pollinisation, **une nouvelle intervention contre les méligèthes**

(**vidéo**)

ne sera

nécessaire qu'en cas de floraison retardée (FT 6.6.9).

Seul Blocker est soumis à **autorisation**.

Les produits ne peuvent être utilisés qu'une seule fois dans la saison et il n'y a pas lieu de les mélanger afin d'éviter le risque de développement de résistances.

Contrôler les conditions d'utilisation des insecticides concernant la protection de l'eau **superficielle** ou **souterraine**.

TOURNESOL

Semis

Semer à une densité de 75'000 grains par hectare. Diverses expériences montrent qu'une présence de végétation au moment du semis pourrait diminuer l'attractivité de la culture pour les oiseaux, il est ainsi possible de semer du blé (30 à 50 kg/ha incorporé légèrement) qui sera détruit ultérieurement par le désherbage. Cette végétation peut créer une diversion.

Il est important d'anticiper les dégâts de **corneilles** et de pigeons qui pénètrent généralement en début de journée sur les parcelles. La



tige est sectionnée et, à la différence des dégâts de limaces, il ne reste pas de traces de végétation (**mesures de lutte**).

Surveillez également les **limaces** dès la levée. La durée de protection des granulés anti-limaces est d'environ 2 semaines.

Désherbage (FT 8.31-34)

Les FT 8.3.1-2 décrivent les possibilités de **désherbage mécanique**. Prévoir une combinaison des outils de sarclage dès le stade cotylédons.

Le désherbage chimique du tournesol doit être effectué en prélevée (FT 8.3.3). En absence de pluie, l'efficacité des herbicides est limitée. La variété P64HE118 pourra être traitée avec Express SX à 30 g/ha au stade 2-4 feuilles puis à 30 g/ha au stade 6 feuilles du tournesol (env. 10 jours d'intervalle). Le sarclage permet également de pallier au manque d'efficacité des herbicides.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau **superficielle** ou **souterraine**.

POIS PROTEAGINEUX

Le **désherbage mécanique** se fera en fonction de la portance du sol. L'intervention est délicate dès que les vrilles se touchent sur la ligne.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Pois protéagineux	Herse étrille		2-6 *			2-6 **	2-6 ***	2-6 ***	2-6 ***	
	Houe rotative		6-10			6-10	>10	>10		
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6		

Le désherbage chimique de post-levée se fera jusqu'au stade 3 étages de vrilles (FT 10.31) par la suite, les adventices sont trop développées.

Une intervention plus spécifique contre les graminées avec un graminicide spécifique pourra toutefois se faire ultérieurement.

Contrôler les conditions d'utilisation concernant la protection de l'eau **superficielle** ou **souterraine**, en portant une attention particulière à la BENTAZONE et à l'ACLONIFENE.

Sitone (FT 10.52/54)

Le **sitone** grignote le bord des feuilles de pois (et d'autres légumineuses) et ses larves mangent les nodosités qui sont sur les racines et qui fixent l'azote de l'air. Le contrôle se fait sur 10 x 5 plantes. Une application d'insecticide ne se justifie que rarement (seuil d'intervention 5 à 10 morsures par foliole sur le premier étage foliaire). Une **autorisation** de traiter est nécessaire. Une fois le stade 3 étages foliaires dépassé, l'efficacité du traitement n'est plus assurée. Il n'est pas rentable de sortir un pois du programme de réduction d'utilisation des PPh (extenso) pour traiter contre les sitones.

FEVEROLE

La féverole se prête bien au désherbage mécanique, semée à 30 cm et plus d'interligne, un sarclage est possible.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Féverole	Herse étrille		2-6 *			2-6 *	2-6 *	2-6 *		
	Houe rotative		6-10			6-10	>10	>10		
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6		
	Sarcluse à dent					2-6	2-6	6-10	6-10	
	Sarcluse étoile					2-6	2-6	6-10		
	Sarcluse avec doigts						3-4			

LUPIN

Le désherbage se fera en prélevée selon la FT [Lu 9.31-32](#). Respecter les [conditions d'utilisation](#) des produits (ACLONIFEN).

Un interligne de 20 à 30 cm permet un désherbage mécanique à l'aide d'une sarcluse dès le stade 2 à 3 feuilles. Les écartements plus larges peuvent engendrer des salissements plus importants.

		CD 00	CD 05	CD 10	CD 11	CD 12	CD 13	CD 14	CD 16	CD 18
Lupin	Herse étrille		2-6 *			2-6 *	2-6 *	6-10 **	6-10 **	6-10 **
	Houe rotative		6-10			6-10	6-10	>10	>10	>10
	Etrille rotative					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse à dent					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse étoile					2-6	2-6	2-6	2-6	2-6
	Sarcluse avec doigts					2-6	2-6			

SPB

Les **bandes pour organismes utiles** sont composées de différentes fleurs qui constituent au fil de la saison une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs et les auxiliaires (p. ex. guêpes parasitoïdes). Ces insectes peuvent contribuer au contrôle naturel des ravageurs dans les cultures voisines (pucerons et criocères). Le montant des contributions à la biodiversité est de frs./ha 3300.- et elles sont comptées dans les SPB. Les surfaces doivent être ensemencées avant le 15 mai pour une durée d'au moins 100 jours, sur toute la longueur de la culture et en bandes de 3 à 6 m de large. Seuls les mélanges de semences reconnus peuvent être utilisés.

Pour 2024, dans le cadre d'un essai encadré par Agroscope, l'application d'herbicide par détection (p. ex. Ecorobotix) est possible dans toutes les SPB contre rumex et chardons. L'essai sur des prairies extensives comme sur des SPB en terre ouverte (jachère, ourlet, ...) prévoit un contrôle de certaines parcelles par des chercheurs, la localisation de la parcelle est indispensable. L'application est donc soumise à [autorisation](#) qui sera demandée directement par ACORDA

La lutte en plantes par plante est possible dès que la végétation est suffisamment développée

Dosage pour 10l	Rumex	Liserons	Chardon	Séneçons	Chiendent
Ally Tabs	3 tab				
Simplex	50 ml		100 ml	100 ml	
Picobello	100 ml		50 ml		
Lontrel, Clio (103g clopyralide/l)			30 ml		
Alopex (720 g clopyralide/kg)			4 g		
Fusilade Max et divers Targa Super et divers					100 ml

HERBAGES

Lutte rumex au printemps (FT 17.32)

Les [rumex](#) ont maintenant perdu leur couleur violacée. Traiter avec ASULAM en période de croissance active

du rumex (entre 16 et 22° C). Si les pissenlits sont en fleur dans la parcelle, il est interdit d'appliquer de l'ASULAM, afin d'éviter les résidus d'antibiotiques dans le miel.

En tout temps, il est possible d'intervenir en plante par plante et également avec des systèmes de détection (Ecorobotix).

Les interventions sur les prairies temporaires et permanentes ne sont pas soumises à autorisation.

La réussite de la lutte contre les rumex s'étend sur plusieurs années en intégrant une lutte préventive : faucher ou pâture tôt dans la saison mais dans de bonnes conditions, éviter les trous dans les gazons (faucher à plus de 7 cm), ne pas mettre les graines de rumex sur le tas de fumier, maîtriser les apports de fumure azotée.



Météo des prés

Des températures printanières en hausse sont prévues à partir de vendredi. Avec 15 jours d'avance environ par rapport à 2023, les herbages évoluent rapidement avec une forte croissance de l'herbe en cette période.

Zone	Somme T °C 3 avril	500 °C Fin déprimage	650 °C Fauche précoce (ensilage/séch.)
< 400m	563	X	
400 – 600m	428	X	
600 – 800m	395	X	

[Explications](#) du calendrier fourrager

Suivi pousse de l'herbe

La pousse effective de l'herbe mesurée la semaine passée était de 80 kg de MS par ha à Yvonand. Pour cette semaine, on peut tabler sur une croissance similaire.

Avec une ration distribuée à crèche (environ 50% de l'ingestion), une surface totale de pâture d'environ 11ha est nécessaire pour un troupeau de 50 vaches laitières.

Le [tableur](#) « Météo des prés » vous aide à calculer la part complémentaire à la pâture en fonction de votre troupeau et des surfaces à disposition (une version est également disponible pour les [vaches allaitantes](#)).

Il est important de mettre une forte pression de pâture dans les parcelles en cette saison, en visant une hauteur d'entrée à 10-11cm et une hauteur de sortie à 3-4 cm.

En conditions humides on peut limiter le temps d'accès au pâturage, et rentrer les animaux durant les épisodes pluvieux. Quelques conseils pratiques dans les [podcasts](#) de Proconseil.

Au-delà de 18 cm, il est préférable d'exclure la parcelle dans le premier tour de pâture afin de la laisser pour la fauche et revenir dessus pour la 2ème utilisation lorsque les besoins en surface de pâture augmentent (notamment en début d'été).

L'herbomètre est l'outil le plus objectif pour effectuer des mesures de hauteur d'herbe. Comment procéder :

- Environ 40 mesures par ha
- Effectuer des zig-zags sur la parcelle
- Une fois par semaine
- Suivre toujours le même parcours

Si vous ne disposez pas d'herbomètre, vous pouvez également utiliser des repères visuels pour estimer la hauteur d'herbe (cf. illustration).



Rappels de base pour démarrer un pâturage tournant

- Découper sa surface en paddocks équivalents
- 1 are par vache au printemps et possibilité d'agrandir les paddocks l'été
- Temps de repos de 21 à 25 jours avant le retour sur une parcelle
- Max 200m de distance pour les points d'eau + stabiliser la zone pour éviter les bourbiers

Si les surfaces ne sont pas encore bien ressuyées, vous pouvez aller écouter le podcast sur la gestion du pâturage en conditions humides en scannant le QR code.

Minéraux

L'herbe est riche en phosphore et calcium, mais pauvre en certains oligo-éléments. Lors de la mise à l'herbe, ne pas négliger les apports de sel, magnésium, sélénium

et iode. Pensez de mettre à disposition un bloc à lécher et veillez à ce que tous les animaux en consomment suffisamment.

Début des ensilages

Dès que la météo le permet, les ensilages précoces vont débuter.

Une fauche précoce permet non seulement d'améliorer la qualité du fourrage, mais aussi de favoriser un volume intéressant pour la 2e coupe et suivantes. La hauteur de coupe à 7-8 cm permet une repousse rapide et limite la souillure du fourrage.

Par contre, dans les parcelles destinées à être pâturées, une fauche à 5-6 cm est recommandée pour favoriser l'appétence de la repousse et éviter une montée du plateau de tallage.

Les mélanges céréales-légumineuses semés cet automne évoluent rapidement. Le seigle est au stade montaison. Pour une récolte de qualité, faucher au stade début épiaison, dès les premiers épis visibles. Cela permet également de libérer la parcelle rapidement pour un semis de maïs dans de bonnes conditions.

Les mélanges à base de triticales sont plus tardifs.

Céréales (dérive et eaux de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive eau	E20m	H	2,4-D Plus, Biplay SX, Concert SX, Constar, Refine Extra SX, Trinity, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
		F	Caramba, Comfort, Elatus Era, Input, Pronto Plus, Prosaro Plus, Sirocco
		I	Gazelle 120 FL, Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotopes	B3m	H	Agiliti, Atlantis Flex, Basagran SG, Cleave, Effican SG, Husar Plus, Kusak SG, Monitor, Othello, Pedian SG, Starane Max
	B6m	H	Archipel, Ariane C, Atlantis Star, Axial One, Biathlon 4D, Capri Twin, Cerelex, Florasustar, Globus, Othello Star, Pacifica Plus (0.2 kg/ha), Pixxaro EC, Primus, Refine Extra SX, Sprinter, Starane XL
	B20m	H	Ally Power, Ally SX =< 25 g/ha, Biplay SX, Concert SX, Constar, Express Max SX, Express SX (45 g/ha), Finy =< 25 g/ha, Pacifica Plus (>0.2 kg/ha)
	B50m		Ally SX > 25 g/ha, Express SX (>45 g/ha), Finy >25 g/ha
Dérive installations publiques	P3m	H	2,4-D Plus, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D flüssig
		F	Bion
	P6m	H	Exelor, MCPP Combi, Plüsstar
P20m	H	Duplosan KV Combi	
Ruissellement	1 pt	H	2,4-D Plus, Antilope (0.4 l/ha), Araldo (0.4 l/ha), Artist (0.5 – 0.9 kg/ha), Biplay SX, Boxer, Carmina 640, Condoral SC, Dancor 70 WG, Defi, Duplosan KV Combi, Exelor, Falkon, Golaprex Basic, Herold Flex (<1 l/ha), Herold SC (0.4 l/ha), MCPP Combi, Miranda (0.4 l/ha), Monitor, Oxidia, Pacifica Plus, Plüsstar, Roxy EC, Sencor SC, Tarak, Trinity, Zepter, Zwei-4D dicopur, Zwei-4D Flüssig
		F	Absolut, Adexar Top, Aviator Xpro, Bogard, Bronco Top, Comfort (0.75 l/ha), Difcor 250 SC, Elatus Era, Fandango, Input (0.75 l/ha), Kantik, Lumino, Pandora, Pronto Plus, Prosaro Plus (0.75 l/ha), Sico, Slick, Unix
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Pirimicarb 50 WG, Pirimor
	2 pts	H	Antilope (0.6 l/ha), Aduka, Araldo (0.6 l/ha), Constar, Herold Flex (1 l/ha), Herold SC (0.6 l/ha), Malibu, Miranda (0.6 l/ha), Naceto, Refine Extra SX,

		F	Comfort (1.25 l/ha), Input (1.25 l/ha), Pronto Plus, Proso Plus (1.25 l/ha)
	3 pts	H	Concert SX

Céréales (eaux souterraines)

Produits interdits ou à éviter			
Zones de source S2 ou S3 ou Zu	H		Avacco, Avero, Avoxa, Axial One, Basagran SG, Biathlon 4D, Concert SX, Constar, Derux, Effican SG, Falkon, Grant, Kusak SG, Pedian SG, Refine Extra SX
	F		Amistar, Globaztar SC
Restriction quantité	H		Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG Thifensulfuron (1 fois/3 ans) : Concert SX, Constar, Refine Extra SX Sulfosulfuron (1 fois/3 ans) : Monitor
	M		Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint
Restriction zone karstique	H		Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG

Betteraves sucrières (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive	E20m	H	Lenacil, Spark, Venzar
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	F	Ethosan, Sheriff , Spyrle
		I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
E100m	I	Aligator (> 0.3 l/ha), Cypermethrine, Decis Protech (> 0.5l/ha), Deltaphar (> 0.3 l/ha), Deltastar (> 0.3 l/ha)	
Dérive biotopes	B6m	H	Début, Select max 0.5 l/ha
	B20m	H	Select > 0.5 l/ha
Dérive installations publiques	P3m	H	Rapper
Ruissellement	1 pt	H	Lenacil, Spark, Venzar, Venzar 500 SC
		F	Bogard, Difcor 250 SC, Ethosan, Lumino, Sico, Slick, Sheriff , Spyrle
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Gazelle SG, Oryx Pro, Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Pistol
2 pts	H	Conviso One, Debut DuoActive	

Betteraves sucrières (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter			
Zones de source S2 ou S3	H		Braudio , Debut DuoActive, Lenacil, Select, Solanis, Spark, Tanaris, Venzar, Venzar 500 SC, Zeppelin
	F		Priory Top
Restriction quantité	H		Quinmerac (1 fois/2ans): Braudio , Solanis, Tanaris, Zeppelin
	M		Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint

Pommes de terre (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive	E20m	H	Artist (max. 2.5 kg/ha), Bandur, Baso, Challenge, Chanon, Dacthal SC, Dunovum, Firebird, Firebird Plus, Laguna, Mizuki, Sunrise
		F	Epoque, Ibiza SC, Mapro, Tisca, Signal

		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotopes	B6m	H	Select max 0.5 l/ha
	B20m	H	Select > 0.5 l/ha, Rimuron
Dérive installations publiques	P3m	R	Fazor, Germstop, Itcan SL 270
Ruissellement	1 pt	H	Arcade 880 EC, Boxer, Condoral SC, Dancor 70 WG, Defi, Golaprex Basic, Metric, Oxidia, Roxy EC, Sencor SC, Zepter
		F	Bogard, Difcor 250 SC, Eleto, Leimay, Lumino, Revus Top, Sico, Slick
		I	Aligator, Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Gazelle SG, Oryx Pro, Pistol
	2 pts	H	Artist (1 kg/ha), Bandur (1 l/ha), Baso (1 l/ha), Chanon (1 l/ha), Challenge (1 l/ha), Dacthal SC (1 l/ha), Dunovum (herbicide), Firebird (herbicide), Firebird Plus (herbicide), Laguna (1 l/ha), Mizuki (herbicide), Sunrise (herbicide)
	3 pts	H	Artist (1.5-2.5 kg/ha), Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Challenge (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Dunovum (défanage), Firebird (défanage), Firebird Plus (défanage), Mizuki (défanage), Sunrise (défanage), Laguna (2 l/ha)
		F	Kunshi, Nospo Combi
	4 pts	H	Bandur >2 l/ha, Baso >2 l/ha, Chanon > 2 l/ha, Challenge > 2 l/ha, Dacthal SC >2 l/ha, Laguna > 2 l/ha
		F	Epoque, Ibiza SC, Mapro, Signal

[Pommes de terre \(eau souterraine\)](#)

Produits interdits ou à éviter			
Zones de source S2 ou S3 ou Zu	H	Basagran SG, Effican, Kusak, Pedian SG, Select	
	F	Amistar, Fungifend, Globaztar SC, Infinito,	
Restriction quantité	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG	
	F	Fluopicolide (1 fois/2ans): Infinito	
	I	Chlorantraniliprole (1 fois/2 ans): Coragen	
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint	
Restriction zone karstique	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG	

[Tournesol \(dérive et eau de surface\)](#)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
Dérive	E20m	H	Bandur, Baso, Calado, Chanon, Dacthal, Laguna
		F	Priory Top, Sirocco
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Decis Protech (<0.3 l/ha), Deltaphar (<0.3 l/ha), Deltastar (<0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
Dérive biotope	B6m	H	Proman, Select (0.5 l/ha), Soletto
	B20m	H	Select (>0.5 l/ha)
Ru	1 pt	I	Cypermethrine, Decis Protech, Deltaphar, Deltastar, Pirimicarb 50 WG, Pirimor
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)

4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)
-------	---	--

Tournesol (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	Select
	F	Priori Top
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint

Pois protéagineux (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur, Baso, Brasan Duo, Chanon, Colzaphen, Dacthal SC, Laguna, Rodino ready, Successor 600
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Tak 50 EG, Techno 10 CS
	E50m	I	Aligator (max 0.3 l/ha), Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha)
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Dérive biotopes</u>	B3m	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG
	B6m	H	Select (0.5 l/ha)
	B20m	H	Select (>0.5 l/ha)
		I	Affirm, Atac, Rapid
<u>Ruissellement</u>	1 pt	H	Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600
		I	Affirm, Aligator (max 0.3 l/ha), Atac, Cypermethrine, Decis Protech (max 0.5l/ha), Deltaphar (max 0.3 l/ha), Deltastar (max 0.3 l/ha), Pirimicarb 50 WG, Pirimor, Rapid
	2 pts	H	Bandur (1 l/ha), Baso (1 l/ha), Chanon (1 l/ha), Dacthal SC (1 l/ha), Laguna (1 l/ha)
	3 pts	H	Bandur (2 l/ha), Baso (2 l/ha), Chanon (2 l/ha), Dacthal SC (2 l/ha), Laguna (2 l/ha)
	4 pts	H	Bandur (3 l/ha), Baso (3 l/ha), Chanon (3 l/ha), Dacthal SC (3 l/ha), Laguna (3 l/ha)

Pois protéagineux (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	Basagran SG, Brasan Duo, Colzaphen, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG, Rodino ready, Select, Successor 600
	F	Amistar, Globaztar SC
Restriction quantité	H	Bentazone (0.96 kg/2 ans): Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG Pethoxamide (1 fois/2 ans): Brasan Duo, Colzaphen, Rodino ready, Successor 600
	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint
Restriction zone karstique	H	Basagran SG, Effican SG, Kusak SG, Pedian SG

Lupin (dérive et eau de surface)

Produits avec des contraintes d'utilisation			
<u>Dérive</u>	E20m	H	Bandur
		I	Karate Zeon, Ravane 50, Techno 10 CS
	E100m	I	Cypermethrine
<u>Ruisseau</u>	1 pt	H	Boxer, Défi, Golaprex Basic, Oxidia, Roxy EC
		I	Cypermethrine, Pirimicarb 50 WG, Pirimor,

2 pts	H	Bandur (1 l/ha)
3 pts	H	Bandur (2 l/ha)

Lupin (eau souterraine)

Produits interdits ou à éviter		
<u>Zones de source</u> S2 ou S3 ou Zu	H	-
	F	Amistar, Globaztar SC
Restriction quantité	M	Métaldéhyde (0.7 kg/an): Amilon 5, Axcela, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Lentilles antilimaces, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold, Schneckenkorn Carasint